



Vos réf.:

**Aux Bourgmestres des Communes
de la Région wallonne**

Nos réf.: wta/lmb/mib/pb/bdj

Annexe(s): 2

Namur, le 19 mai 2006

Mesdames, Messieurs les Bourgmestres,

Concerne: Accord général sur le commerce des services – Résolutions communales

Soucieux de défendre au mieux l'avenir du service public local et inquiets face aux évolutions intervenant tant sur le plan européen qu'au sein de l'Organisation mondiale du Commerce, nous souhaitons vous faire part de notre action concernant le maintien des services publics, spécialement au niveau local.

En effet, depuis un certain temps déjà, une série de villes et communes se sont déclarées "zones hors AGCS" et ont adopté des motions en ce sens.

Tel est le cas, par exemple, de: Vienne, Oxford, Vancouver, Melbourne, Genève, ... En France, 794 collectivités territoriales se sont déclarées "zones hors AGCS", dont Paris.

En Wallonie, une série de villes et communes ont également agi dans ce sens: La Louvière, Liège, Charleroi, Mons, Gembloux, ... La ville de Bruxelles s'est également déclarée hors AGCS.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie s'était déjà fortement mobilisée autour de cette problématique, telle qu'elle se développe au niveau européen (www.uvcw.be, Dossier: Quel avenir pour le service public local à l'heure européenne?).

Aujourd'hui, l'Union des Villes et Communes de Wallonie s'est saisie du dossier tel qu'il se présente au niveau mondial, au sein de l'Organisation mondiale du Commerce. Notre Association a d'ailleurs adopté elle-même une motion dont vous trouverez copie en annexe. Il vous est loisible, si vous le souhaitez, de l'adopter également. Une note décrivant les enjeux liés à cette problématique vous est également transmise.

Il s'agit avant tout d'un signal symbolique mais néanmoins déterminé. En adoptant cette motion, *la commune fait savoir à sa population qu'elle refuse que toute négociation dans le cadre de l'AGCS affecte sa capacité propre de gestion, d'organisation et de financement des services publics qu'elle met à disposition de tous ses citoyens*. Par ailleurs, en communiquant ces motions aux Gouvernements régional et fédéral, les communes les sensibilisent au moment de leur prise de décisions.

Dans cette philosophie, un colloque s'est tenu à Liège en octobre dernier avec la participation de plus de 400 délégués de différents pays européens. De cette convention européenne des collectivités locales pour la promotion des services publics est issue la "Résolution de Liège", celle-ci est également téléchargeable sur notre site.

Nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les Bourgmestres, à communiquer le contenu de la présente au Collège communal.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Bourgmestres, l'assurance de notre considération très distinguée.

Louise-Marie BATAILLE
Secrétaire générale

Willy TAMINIAUX
Président

Conseiller: Pascale BLONDIAU, Tél. 081 24 06 21, E-mail pascale.blondiau@uvcw.be
Directrice du Département: Michèle Boverie, Tél. 081 24 06 15, E-mail michèle.boverie@uvcw.be